



Flash d'informations municipales 56

Juin 2008

PROJET DE DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 37A

Il y a un peu moins d'un an, le Conseil général actait le principe de ce projet de déviation particulièrement intéressant pour notre Commune. Après plusieurs mois d'étude des différentes variantes qui avaient été présentées le

**Conseil Général
des Pyrénées Orientales**

Route Départementale 37A
Déviatiion de Villemolaque
**Réunion d'information
des habitants de la Commune de
Villemolaque**
Lundi 16 juin 2008 à 17h
Salle des Fêtes

26 juin 2007, le Conseil général organise une nouvelle réunion (voir encadré ci – contre) à la quelle nous vous convions. Le service des routes vous présentera l'état de sa réflexion à ce stade du projet.

CHANGEMENT D'HORAIRE AU SECRETARIAT

En raison des congés annuels, le secrétariat de la Mairie sera **fermé tous les matins du mardi 15 juillet au vendredi 1^{er} août inclus**. Durant cette période, il restera ouvert les après-midi aux heures habituelles (15h-18h).

TRAVAIL OCCASIONNEL POUR L'ETE

La Mairie envisage, comme tous les ans pendant la période des congés, de fournir du travail dans le cadre des services extérieurs (jardinage, arrosage, nettoyage, travaux divers de bricolage ...) sous forme de CDD. Cette offre peut parfaitement convenir à un jeune qui voudrait occuper intelligemment une partie de ses vacances scolaires. Merci de faire acte de candidature auprès du secrétariat **avant le 27 JUIN**.

Pour des raisons de disponibilité du demandeur, ou si la demande est plus importante que le besoin, il est parfaitement envisageable de fractionner la période à couvrir en plusieurs séquences.

« LA POSTE » A DECIDE DE DESERTER SON BUREAU POSTE !

Tous les citoyens qui suivent de près l'évolution des services publics le craignent. Rares sont ceux qui pouvaient prévoir un retrait aussi rapide, brutal et massif ! Et pourtant

« La Poste » a décidé de se retirer de Villemolaque !

Les « responsables » vous diront qu'il n'en est rien, qu'il s'agit de « *rechercher de nouveaux modes de gestion partenariale* » puisqu'ils nous proposent une « Agence postale communale ». Le principe d'une agence postale se résume en quelques points :

- La Poste retire son agent
- La Commune charge un de ses agents d'assurer les prestations postales courantes
- La Poste verse à la Commune une indemnité compensatrice
- Une convention lie La Poste et la Commune pour une durée de 9 ans.

La réalité, c'est qu'il s'agit d'un

nouveau coup dur pour la présence des services publics

sur nos territoires ruraux, une réalité que chacun peut constater, une réalité qui représente un nouvel handicap pour les Communes.

L'ampleur de l'opération est impressionnante puisque, outre Villemolaque, les autres Communes de notre secteur concernées par la transformation en agence postale au 1^o janvier 2009 sont, à notre connaissance, Passa, Brouilla, Banyuls dels Aspres, Trouillas, Ponteilla !

Que faut-il faire ? On peut dire haut et fort notre désaccord de principe, on peut manifester notre profond mécontentement, on peut., on peut., on peut.

Mais au bout du compte, l'alternative consistera à

signer ou ne pas signer la convention de passage en agence postale.

Au-delà des principes, il faudra prendre en compte l'attachement des usagers aux services de proximité qu'offre encore aujourd'hui la Poste, et nous ne pourrions pas oublier ce que représentent les prestations postales courantes pour les personnes âgées. Le choix est clair :

- ou bien nous refusons le partenariat proposé par La Poste avec le risque de retrait définitif du service postal de Villemolaque
- ou bien nous acceptons l'agence postale au nom des services qu'elle continuera à rendre aux usagers.

Vous pouvez nous donner votre avis (oralement, par écrit ou par mail mairie.villemolaque.nat@orange.fr) et nous dire si la proximité postale reste encore pour vous une nécessité.

RESTRICTIONS PROVISOIRES D'USAGE DE L'EAU

Nous rappelons que l'arrêté préfectoral portant les restrictions provisoires en matière d'usage d'eau est toujours en vigueur et est affiché et consultable en Mairie.